

CANICULE



Si vous ou un de vos proches parent ou voisin est en situation de vulnérabilité, nous vous invitons à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables, à la mairie.

La municipalité met à disposition la salle du conseil municipal aux Marquefavaises et Marquefavais qui souhaiteraient bénéficier d'une salle climatisée pendant la journée.

Le ministère de la Santé et de la Prévention a lancé, en mai, la **campagne d'information et de prévention** des risques liés aux fortes chaleurs. Un dispositif national de vigilance météorologique permettant l'avertissement des pouvoirs publics et des populations en cas de vagues de chaleur (terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population) est activé depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre.

Une carte nationale de vigilance et un bulletin de suivi sont réactualisés deux fois par jour (6 et 16 heures) et sont accessibles **sur le site de Météo-France**. Trois couleurs indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement et à une situation donnée :

- **jaune** (pic ou épisode persistant de chaleur),
- **orange** (alerte canicule),
- **et rouge** (alerte canicule extrême).

Santé publique France indique qu'en cas d'alerte canicule, « un nouveau spot TV et deux nouveaux spots radios seront diffusés et une campagne digitale géo localisée sera également déployée dès qu'une région passe en vigilance orange ».



<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-civile/Dispositif-ORSEC/Securite-Sanitaire/Canicule>

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/haute-garonne>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaaleur>